

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse
de la Vallée de la Vanéra**

**Compte rendu de la réunion publique du 18 juillet à 18h00 à l'accueil de loisir
« Joan Cayrol » à Palau de Cerdagne.**

Présents :

En tant qu'élus :

MME ESTEVA (Adjointe au maire d'Osséja, Présidente du SIVU)
MME MAJORAL (Maire de Nahuja, délégué titulaire du SIVU)
MR SURROQUE (Maire de Palau de Cerdagne, délégué titulaire du SIVU)
MR CIURANA (Maire d'Osséja)

En tant que techniciens : Mr REZZANI (chargé des finances)
MME PARROT (directrice du SIVU)

Etaient présents 16 personnes.

Objet de la réunion : le prix fixé par la nouvelle tarification 2023, pour l'encadrement du temps méridien d'un montant de 0.81 €/h soit 1.42 € par jour d'école, 198.80 €/ année scolaire.

1- Ouverture de la réunion par Madame la Présidente.

Madame la présidente remercie les personnes d'avoir répondu présentes à cette nouvelle réunion. Elle rappelle que le 11 juillet ont été reçus au siège du SIVU quatre membres du collectif et le 18 juillet a eu lieu la première réunion publique au centre de loisirs de Palau de Cerdagne où 16 personnes étaient présentes.

Les comptes rendus de ces trois réunions seront communiqués mardi 12 septembre sur le site internet du SIVU.

Madame la Présidente, présente le SIVU. En 2009, les communes se sont regroupées pour créer un syndicat intercommunal à vocation unique qui a pour mission de gérer la politique enfance jeunesse de leur territoire. Pour cela il y a eu un transfert de compétence. Comme beaucoup de syndicats, le SIVU a un équilibre budgétaire fragile. De très gros efforts ont été faits depuis 2014 pour consolider les finances.

Madame la présidente remercie à ce propos les délégués du comité syndical qui ont énormément travaillé sur ce thème.

Madame La Présidente, rappelle que ce travail s'est fait sous le contrôle et l'accompagnement des services de l'état (préfecture, sous-préfecture, DGFIP, CAF et MSA).

Le personnel a été associé à cette démarche et les communes ont toujours été très présentes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales

**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse
de la Vallée de la Vanéra**

Madame La présidente assure aux familles que la motivation première du SIVU est de garantir le bien-être et la sécurité des enfants ainsi que de leur transmettre des valeurs inhérentes à la vie en collectivité ; et remercie le personnel pour son professionnalisme.

2- Présentation du diaporama par la directrice du SIVU (ci-joint).

3- Ouverture du débat.

Question n°1 : Les représentants des parents signalent que ce prix est trop élevé et qu'il impacte le budget familial.

Pour quelle raison le tarif concernant le temps méridien n'est pas en fonction du QF comme pour les autres structures ?

Cette décision a été prise à l'unanimité par le comité syndical, après avoir effectué une analyse financière avec la conseillère CAF de notre territoire.

Le Quotient familial n'a pas été retenu afin que ce coût, comme pour les repas, soit un tarif unique et plus équitable pour l'ensemble des familles. Il a été rappelé que la prise en compte des QF signifiait que les familles ayant un QF plus élevé paieraient davantage que 0.81 €/h afin de compenser les QF inférieurs, qui eux, paieraient moins de 0.81 €/h.

Question n°2 : Est-il envisageable pour les communes membres du SIVU de prendre en charge tout ou une partie du coût du temps méridien c'est à dire 0.81 €/h ? La commune d'Osséja ne pourrait-elle pas faire appel au SIVU que partiellement et compléter avec des agents communaux ?

Il n'est pas envisageable pour les communes membres du SIVU de participer davantage financièrement.

Au-delà de leur participation financière mensuelle versé au SIVU, les communes participent également aux dépenses du SIVU par :

- La mise à disposition des locaux.
- Le financement des charges (eau, électricité.), des travaux nécessaires à la mise aux normes des locaux selon la réglementation et des coûts liés à la restauration pour Osséja et Enveitg.

De plus, les employés communaux actuels des communes membres n'ont pas les qualifications requises ni la possibilité d'être détachés pour l'encadrement du temps méridien.

Participer davantage serait au détriment d'autres services répondant également aux besoins de la population et dont les communes se sont engagées à maintenir ou à apporter. Il est rappelé que les dotations de l'état ont été revues à la baisse ces dernières années.

Un parent s'interroge sur la qualité de la prise en charge des enfants si les personnes qui les encadrent n'ont pas les qualifications des animateurs du SIVU.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse
de la Vallée de la Vanéra**

Question n°3 : Quelle est la raison de la nouvelle tarification du temps méridien ?

Les élus exposent le travail effectué depuis plusieurs années sur le budget afin de maîtriser au mieux chaque dépense, notamment la masse salariale (mutualisation du personnel entre la crèche et les services périscolaire et extrascolaire), les séjours uniquement en Cerdagne, les moyens utilisés afin d'éviter les déplacements en bus...

Tous les projets éducatifs de l'année sont inscrits sur le budget, votés et validés par la sous-préfecture. Dès lors, il est suivi par tous les agents du SIVU de manière très rigoureuse.

L'inflation, les revalorisations de salaire au 1^{er} juillet votées par le gouvernement, le désengagement d'une partie financière de la MSA ne nous permettent pas en 2023 d'équilibrer le budget sans la mise en place de cette nouvelle tarification du temps méridien de 0.81 €/h.

Question n°4 : Est-il possible de faire des appels à projets auprès de la CAF ?

Effectivement, Clémence Lagirarde est chargée de coopération, 60 % de son salaire est pris en charge par la CAF. Elle est identifiée par la CAF et la MSA comme étant la personne habilitée à effectuer les demandes d'aides financières. Tous les appels à projets possibles sont présentés à ces partenaires. Cependant, les appels à projets ne peuvent être demandés que dans le cadre d'un projet éducatif et non pour le fonctionnement général du syndicat.

Question n°5 : La commune d'Osséja peut-elle revenir sur les réservations à l'année et serait-il envisageable de proposer aux familles des contrats mensuels afin de pouvoir apporter des modifications selon leur planning professionnel et être moins impactées financièrement ?

Un parent approuve cette proposition et témoigne en tant que professionnelle dans ce domaine. Il est important que les parents respectent le contrat de réservation, afin de garantir le bon fonctionnement de la cantine et l'exactitude des commandes.

Monsieur le maire d'Osséja et Madame ESTEVA en charge de la cantine considèrent la demande et donneront une réponse aux familles après avoir étudié la question.

Les élus précisent que le respect des contrats de réservation est indispensable, pour éviter des dépenses de personnel non justifiées. Il est toutefois fondamental que les taux d'encadrements, soient respectés et garantissent la sécurité des enfants.

Il est précisé que les contrats des agents du SIVU sont précaires et ne peuvent l'être davantage.

En conclusion :

Une information sera communiquée aux familles rapidement concernant la possibilité d'apporter plus de souplesse à la réservation de la cantine.

Une prochaine réunion publique aura lieu le jeudi 07 septembre à 18h au centre de loisirs de Palau de Cerdagne sur ce même thème.

A Osséja le 20 juillet 2023.